

Séance du 22 septembre 2022

Présents	GIRAUD Marc BOYER Véronique, BOUCHET Michel, CHANAL Fernand,DESCOURS Fanny, GARNIER Vincent, LAGER Joëlle, LAURENT Monique,MALEYSON Xavier, SAHUC Damien
Excusés	ALIROL Claire,DOLE Mathieu, FERRIER Cédric, IGLESIAS Carmen,PAYS Aurélie

I – NOMENCLATURE M57

La nomenclature M57 est le cadre juridique qui régleme la comptabilité des métropoles françaises. Elle apporte une simplification des règles comptables et est destinée à remplacer les autres instructions.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Abris bus

La Région Auvergne Rhône-Alpes nous propose l'installation d'un abribus. Après le choix du modèle, celui-ci pourrait être installé au Bourg ou à Lachaud de Combriol. Cet abri nécessite une dalle en béton qui sera réalisée en Régie et subventionnée à hauteur de 80% ; quant à l'abri il sera offert par la Région.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Agence Ingénierie : modifications statuts

Cet organisme créé par le Conseil Départemental pour aider les communes à monter leurs projets modifie ses statuts.

Délibération adoptée à l'unanimité

Gestion pôle paramédical

Pour rappel le pôle se divise en 4 espaces distincts et un espace commun.

Deux infirmiers, une psychomotricienne, une psychologue et une éducatrice spécialisée auront un cabinet dédié à leur activité professionnelle.

Echanges autour des modalités d'accueil des futurs professionnels concernant le partage du loyer, des charges, la date d'ouverture du pôle ...

Une délibération prochaine statuera sur ces différents points

5 – Bibliothèque

De nombreuses animations sont prévues :

- Du 10 septembre au 19 octobre 2022 exposition reliure calligraphie et enluminure animée par Chantal Burrows
- Dimanche 2 octobre 10h30 : spectacle à la salle polyvalente « La véritable histoire de Jack et le haricot magique » par François Vincent proposé par la Com d'Agglo.
- Vendredi 21 octobre Soirée monde souterrain à la salle polyvalente animée par J.Paul Béal

6 – Élagage autour des lignes

La charte d'élagage « Communes – Orange » a pour objectif de sensibiliser les propriétaires de parcelles traversées par les réseaux Orange sur leur obligation en matière d'élagage.

Selon les chiffres figurant dans la Charte, les réseaux aériens d'orange implantés sur le domaine public sont en effet surplombés par de la végétation issue pour 75% du domaine privé et pour 20% du domaine public.

Il appartient donc à chaque propriétaire d'élaguer ses arbres afin de prévenir l'endommagement des réseaux de communications électroniques.

7- Personnel

- Une personne a été embauchée par la commune sur un poste d'agent d'entretien en remplacement d'un agent titulaire indisponible.
- Au 1^{er} octobre un poste à temps partiel de secrétaire est disponible et le recrutement est en cours. Nous souhaitons à Cyril une excellente adaptation dans son nouveau poste.

8- Repas des aînés

La date est fixée au dimanche 27 novembre 2022

9- Travaux en cours

Poursuite de l'aménagement du pôle pour une ouverture évaluée à début décembre

10- Questions diverses

Des riverains se sont plaints de la vitesse des voitures sur nos petites routes et la dangerosité que ça représente avec souvent le non-respect des priorités notamment sur la voie romaine à Montferrat et la Départementale au village de Condros.

Plusieurs propositions ont été évoquées : déplacement du radar pédagogique, installation d'écluses provisoires en accord avec la DDT et construction en dur si l'efficacité était démontrée.

Eclairage public : modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public. M. le Maire propose au CM d'annuler et remplacer la délibération précédente n°27_2022 comportant les horaires d'éclairage public. En effet, une nouvelle **délibération est adoptée à l'unanimité** et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté fixant les nouveaux horaires d'éclairage public (23h à 5h30).

CLECT : compétence « petite-enfance » sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de l'Emblavez / approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) **délibération est adoptée à l'unanimité**

Nuisances sonores : des riverains importunés par les aboiements de chiens nuit et jour ont fait appel à la commune pour trouver une solution afin de garantir la tranquillité de chacun.

Une convention avec le Département concernant le déneigement a été signée.

Il sera question pour la commune de déneiger en pleine largeur la RD 26 de Condros au croisement de Lachaud de Combriol, de Lachaud de Combriol à Lachaud de Rougeac et du Coudert jusqu'à Ouspis pour 7h30. Le sablage et le salage seront assurés par les services du département ainsi que le déneigement en cours de la journée.

De la 1^{ère} à la 45^{ème} sortie le département versera une somme forfaitaire à la commune

Si plus de 45 sorties une indemnité sera versée par sortie.

Achat de matériel reconditionné : la mairie va bénéficier de 4 ordinateurs portables de 2 tablettes et d'un smartphone pour 200 euros subventionné à 80% par l'Etat.

Notre TAXI, Monsieur Ollier a été remplacé par Monsieur MALOSSE Olivier joignable au 0760302938 ou oliviermalosse23@gmail.com

Monsieur Fernand CHANAL est nommé responsable sécurité Incendie

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL:

Vendredi 4 novembre à 20 heures

